

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 novembre 2023

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les bénéfices des retenues d'eau pour le développement de l'agriculture locale.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à demander un rapport au Gouvernement permettant d'établir clairement les bénéfices que créent les retenues d'eau et les méga-bassines pour la préservation de notre agriculture locale.